



Chapitre 2

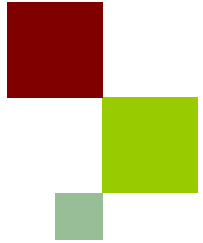
Développer un projet REDD+

Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière

Formation en ligne « Opportunités et mise en œuvre des projets REDD+ »
Sous-composante 3a du projet PréREDD « Cellule d'appui aux projets pilotes REDD+ »
novembre 2015



Chapitre 2 – Développer un projet REDD+



2.1 – Aspects techniques

2.1.1 – Conditions techniques

2.1.2 – Estimations des émissions

2.1.3 – Exemple d'un projet REDD

2.2 – Elaboration du projet

2.2.1 – Définition du périmètre de projet

2.2.2 – Scénario de référence

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux

2.2.4 – Partage des bénéfices

2.3 – Système de validation



2.2 – Elaboration du projet



2.2.1 – Définition du périmètre de projet

2.2.2 – Scénario de référence

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux

2.2.4 – Partage des bénéfices



2.2 – Elaboration du projet

2.2.1 – Définition du périmètre du projet



▪ La localisation du projet

Les critères de choix de la zone de développement

- Zone de forêt selon la définition du pays soumise à la CNUCC (Ou de non-forêt depuis un certain temps pour le boisement/reboisement)
- Zone sous menace (potentielle) de déforestation ou dégradation
- Capacités de mise en œuvre des activités de projets (compétences et intérêt des parties prenantes et possibilités techniques)
- Niveau de risque naturel
- Sécurité politique, financière et juridique
- Question de propriété et de contrôle des terres

2.2 – Elaboration du projet

2.2.1 – Définition du périmètre du projet



- **La localisation du projet**
 - La taille du projet : faisabilité financière
 - Nombre suffisant de crédits à vendre pour compenser les coûts de transaction
 - Le rapport coût/efficacité des activités
 - La possibilité de générer d'autres revenus (hors carbone)

2.2 – Elaboration du projet

2.2.1 – Définition du périmètre du projet

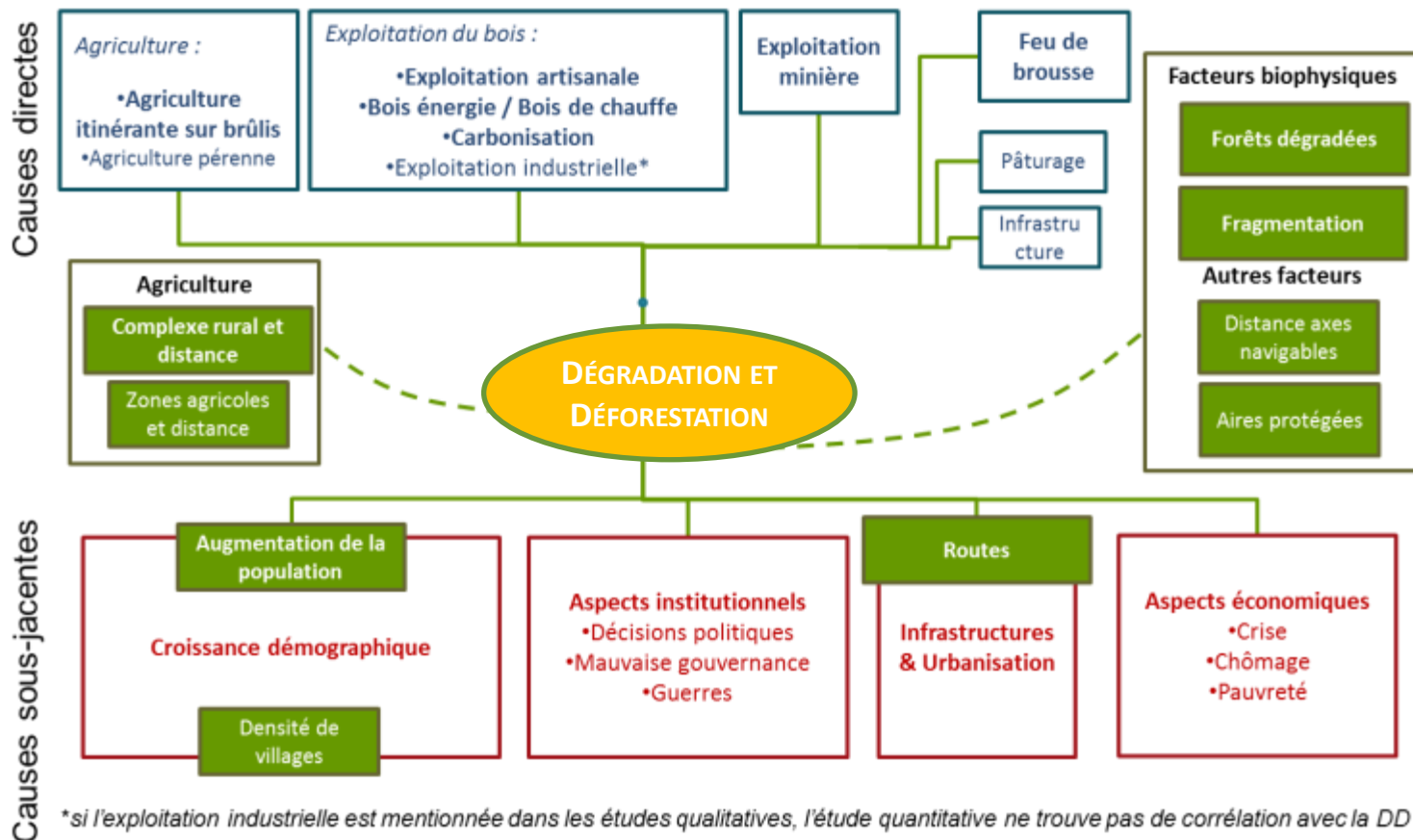


- **L'identification des agents et facteurs de la déforestation**
 - Etape essentielle de début de projet pour comprendre les menaces sur la zone et dimensionner les activités de projet en fonction
 - Agents de la déforestation – facteurs directs – facteurs indirects (Agents actuels et futurs)
 - Analyse socio-économique des agents de la déforestation
 - Évolution future du risque de déforestation
 - Calcul des coûts d'opportunité et dimensionnement des activités en fonction
 - Évaluation du risque de fuite et de l'efficacité des activités *ex ante*

2.2 – Elaboration du projet

2.2.1 – Définition du périmètre du projet

■ Définition des moteurs



Plus la cause est perçue comme importante, plus la taille du rectangle est grande

2.2 – Elaboration du projet

2.2.1 – Définition du périmètre du projet



■ Définition des activités du projet

- Alternatives (économique) aux activités de déforestation
 - Importance de cibler les agents et causes de la déforestation
 - Déforestation planifiée ou non planifiée ?
 - Quels agents ? Quels coûts d'opportunité ?
 - En général, une combinaison d'activités
- 3 types de leviers potentiels
 - Augmentation de la valeur de la forêt sur pied : écotourisme, PSE, certification
 - Augmentation de la valeur des zones hors forêt : activités agricoles alternatives à l'agriculture sur abattis-brûlis, autres activités génératrices de revenus, plantations pour le bois, etc ...
 - Contraindre l'accès à la forêt : par l'instauration d'une aire protégée par exemple – levier devant être accompagné d'activités génératrices de revenus alternatifs

2.2 – Elaboration du projet

2.2.1 – Définition du périmètre du projet



- **Définition des activités du projet**
 - Les activités du projet seront définies dans le cadre des thématiques d'action de l'accord UNFCCC sur le REDD+ :
 - *Avoiding planned & unplanned deforestation & degradation (REDD)*
 - *Conservation of stocks*
 - *Improved forest management (IFM)*
 - *Afforestation, reforestation and revegetation (A/R)*
 - Dans chaque cas, la définition des agents et moteurs des émissions oriente la sélection des actions appropriées.

2.2 – Elaboration du projet

2.2.1 – Définition du périmètre du projet



▪ Définition des activités du projet

Différents types d'activité = différentes valorisations carbone possibles (analyse des contraintes méthodologiques)

IFM : exploitation forestière à faible impact

- Valorisation de la réduction de la déforestation/dégradation
- Adaptation du plan d'aménagement

A/R : séquestration du carbone dans des plantations ou de la régénération naturelle

- Sur des terres de non-forêt depuis 10 ans

REDD : réduction de la déforestation par le développement d'alternatives économiques

- Suivi des surfaces forestières : exigences cartographiques particulières
- Établissement d'un scénario de référence : projection de la déforestation future

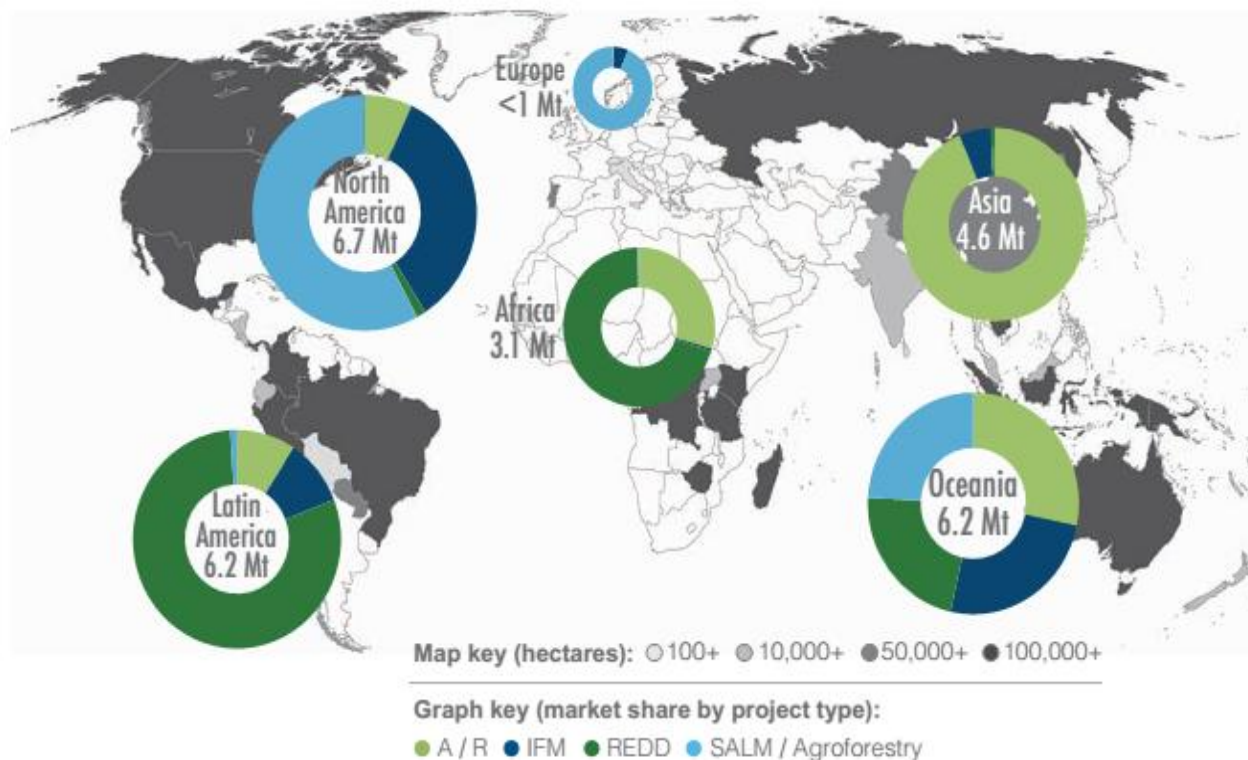
SALM (gestion durable des terres agricoles)
Agroforesterie : nouvelle thématique

- Enrichissement du sol

2.2 – Elaboration du projet

2.2.1 – Définition du périmètre du projet

- **Définition des activités du projet** : les types de valorisation carbone dans le Monde



Notes: Based on responses associated with 26.5 million hectares of carbon project area and 27 MtCO₂e transacted.

Source: Forest Trends' Ecosystem Marketplace. *State of the Forest Carbon Markets 2013*.

2.2 – Elaboration du projet

2.2.1 – Définition du périmètre du projet



- **Définition des activités du projet** : Exemple de projets pilotes REDD+ en République Démocratique du Congo

Nom du projet	Organisation	Activités menées	Type de valorisation
Luki	WWF	Développement agricole – diversification, agroforesterie Régénération naturelle du couvert Protection de la réserve de biosphère (écogardes)	A/R
Novacel Sud Kwamouth	Novacel	Agroforesterie industrielle Agroforesterie communautaire en alternative à l'ASB	A/R REDD
Isangi	OCEAN	Aménagement du territoire Exploitation forestière communautaire Développement agricole – élevage et semences améliorées	-
Mambasa	WCS	Aménagement du territoire Développement agricole et agroforesterie communautaire en alternative à l'ASB	REDD
Ecomakala	WWF	Petites plantations à vocation de production de bois énergie	Juridictionnel
Appui à la société civile	WHRC	Renforcement de capacités sur l'agroforesterie et le suivi des stocks de carbone	-

2.2 – Elaboration du projet

2.2.1 – Définition du périmètre du projet

- **Estimation du coût/efficacité des activités** pour le choix des activités et la définition du scénario de projet

Coûts

- Coûts d'opportunité à compenser
- Coûts de mise en œuvre (développement de l'activité en soi)
- Coûts de transaction (contrats avec des propriétaires par ex)

Bénéfices

- Bénéfices économiques de l'activité en soi (compensation du coût d'opportunité éventuellement)
- Système de PSE supplémentaire si nécessaire
- Bénéfices socio-environnementaux (influence sur le prix des crédits)

2.2 – Elaboration du projet

2.2.1 – Définition du périmètre du projet

■ Estimation du coût/efficacité des activités

– Efficacité :

- Exercice difficile à cause de l'interaction entre les causes de la déforestation et entre les effets de leviers
- Des exemples dans la méthodologie de TGC – VM006 - VCS

Conversion of forest land to settlements by participating communities	$effectiveness = \left(1 - \frac{\Delta area_{settlement, allowed}}{\Delta area_{settlement, baseline}}\right) \%$ <p>[EQ47]</p> <p>See previous driver</p>
Logging of timber for commercial on-sale (commercial timber = CT)	$effectiveness = \left(1 - \frac{CT_{allowed}}{CT_{baseline}}\right) \%$ <p>[EQ48]</p> <p>The baseline harvesting rate comes from (1) recent reports and studies within the project area, (2) peer-reviewed literature in regions similar to the reference region, (3) expert opinion.</p>
Logging of timber for local and domestic use by participating communities (domestic timber = DT)	$effectiveness = \left(1 - \frac{DT_{allowed}}{DT_{baseline}}\right) \%$ <p>[EQ49]</p> <p>See previous driver</p>
Fuelwood collection for domestic and local energy needs (domestic fuelwood = DFW)	$effectiveness = \left(1 - \frac{DFW_{allowed}}{DFW_{baseline}}\right) \%$ <p>[EQ50]</p> <p>See previous driver</p>
Cattle grazing in forests (grazing = GR)	$effectiveness = \left(1 - \frac{GR_{allowed}}{GR_{baseline}}\right) \%$ <p>[EQ51]</p> <p>See previous driver</p>

2.2 – Elaboration du projet

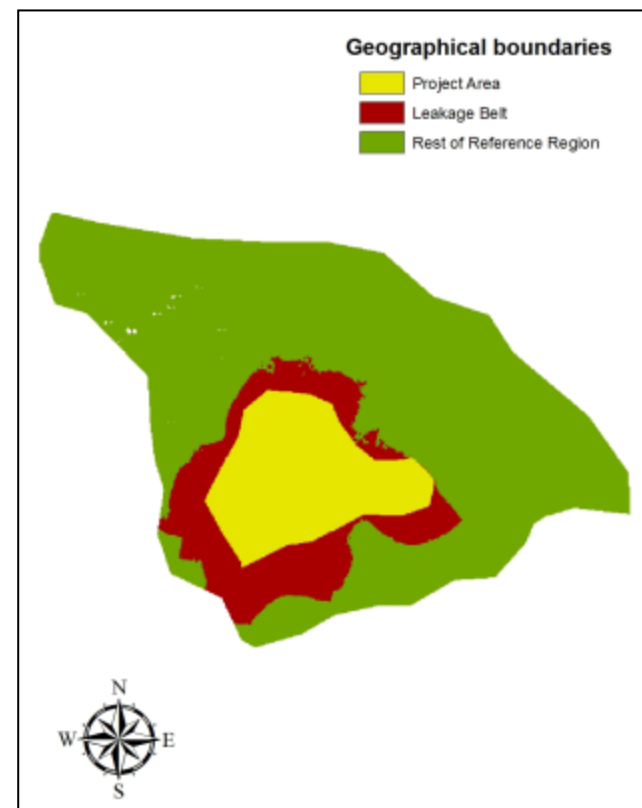
2.2.1 – Définition du périmètre du projet



- **Différentes zones à définir (valorisation REDD)**

- **Zone de référence :**

- Définition du scénario de référence – analyse historique de la déforestation et projection dans le futur
- Inclue la zone de projet au démarrage seulement
- Comparaison avec le scénario de projet lors des vérifications
- Zone d'analyses socio-économiques



2.2 – Elaboration du projet

2.2.1 – Définition du périmètre du projet

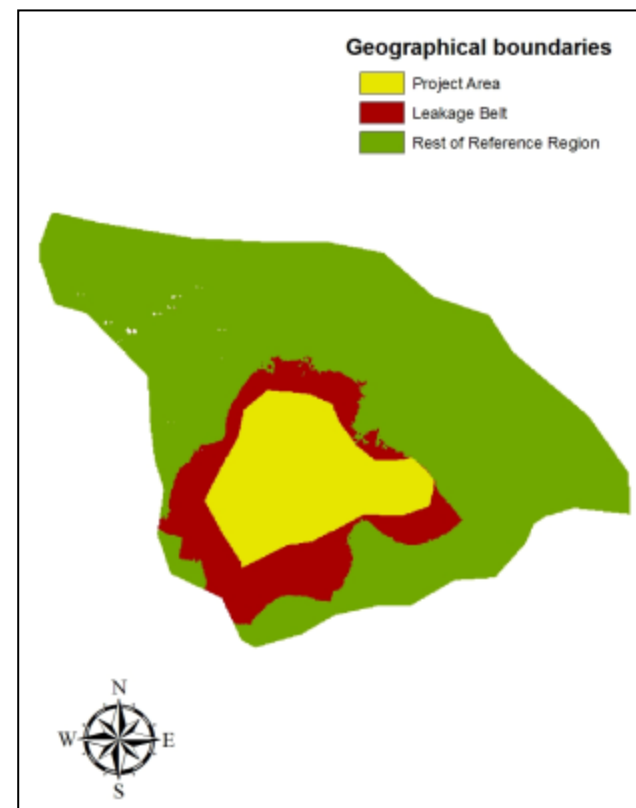


■ Différentes zones à définir (valorisation REDD)

– Zone de projet :

- 100 % forêt au commencement du projet
- Similarité topo-climatique + des agents de la déforestation avec la zone de référence
- Zone sur laquelle sera suivie la diminution de la déforestation
- Contrôle des terres nécessaire

– Zone de fuite et de gestion des fuites



2.2 – Elaboration du projet

2.2.1 – Définition du périmètre du projet



- **Confirmation des droits fonciers**
 - Le promoteur d'un projet doit montrer qu'il a les droits d'usage et/ou droits de titre pour la zone du projet
 - Étape indispensable pour avoir le droit de recevoir des crédits pour le carbone stocké dans la zone du projet
 - **Clarification des droits une condition *sine qua non* de la faisabilité du projet**

2.2 – Elaboration du projet



2.2.1 – Définition du périmètre de projet

2.2.2 – Scénario de référence

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux

2.2.4 – Partage des bénéfices

2.2 – Elaboration du projet

2.2.2 – Scénario de référence



- **Pour évaluer l'efficacité du projet**
 - Les réductions d'émissions dépendent
 - De la compréhension des causes de la déforestation et de leur évolution dans la région du projet
 - De la définition et de la mise en œuvre des activités de projet
 - Estimation des réductions d'émissions
 - Construction du scénario de référence
 - Suivi des émissions dans le cadre du projet (augmentation et réduction)
 - Scénario de référence hypothétique de « *business as usual (affaires courantes)* » mais devant être le plus fiable possible

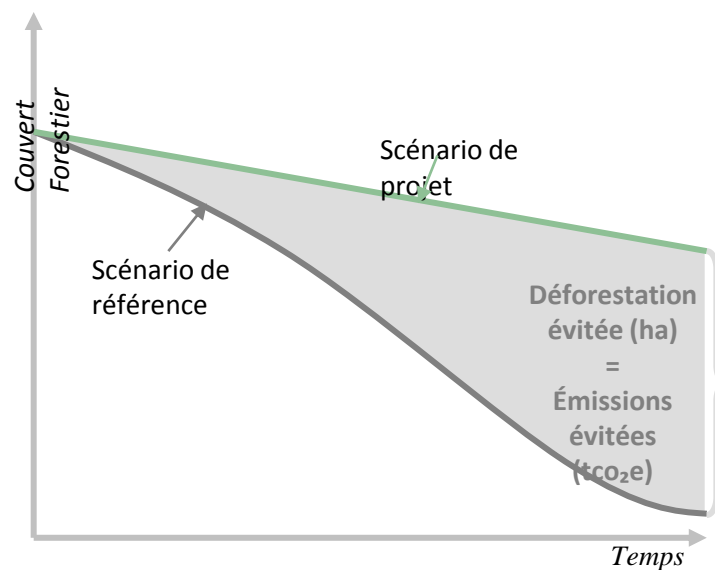
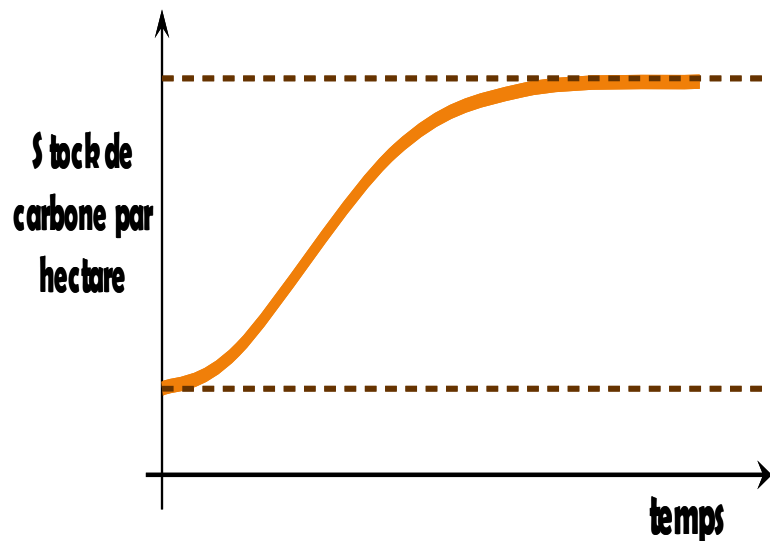
2.2 – Elaboration du projet

2.2.2 – Scénario de référence



▪ Objectif du scénario de référence

- Démontrer l'impact climatique à long terme
- Estimer avec fiabilité les réductions d'émissions



2.2 – Elaboration du projet

2.2.2 – Scénario de référence



▪ L'élaboration du scénario de référence

Principales étapes :

- Définition de la zone de référence
- Définition de la période de référence
- Estimation des changements historiques des sols
- Projection de la déforestation future et localisation (en fonction de l'évolution des causes de la déforestation)
- Contrôler et réajuster le scénario

2.2 – Elaboration du projet

2.2.2 – Scénario de référence



■ La zone de référence

- Objectif : servir de zone témoin de l'évolution de la déforestation en absence de projet (pour la déforestation non planifiée)
 - Démontrer que le projet est dans une zone présentant un risque de déforestation
 - Servir de niveau de comparaison après le démarrage du projet
 - La projection de la déforestation est plus fiable sur une large zone
- **Nécessité d'être similaire à la zone de projet sur différents critères :**
 - Agents et causes de la déforestation et leur évolution
 - Facteur biophysique (impact sur l'accessibilité) : pente, altitude, climat
 - Contraintes foncières (aires protégées, concessions forestières, ...)

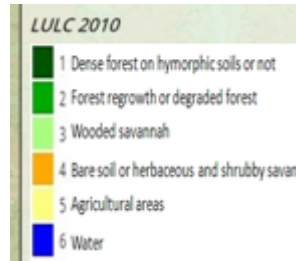
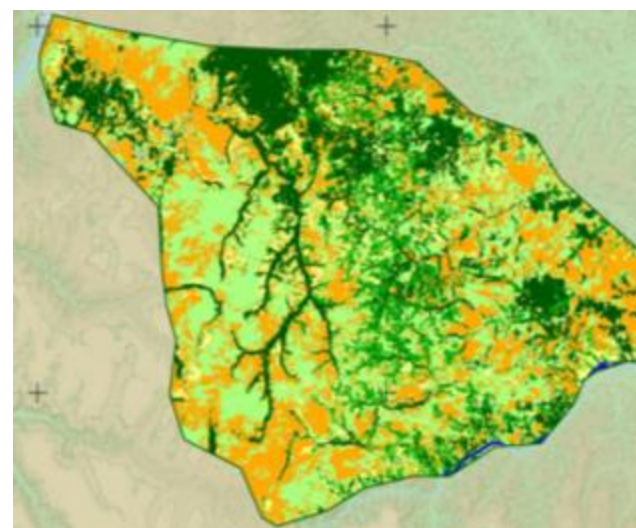
2.2 – Elaboration du projet

2.2.2 – Scénario de référence



■ Période de référence et changements historiques des sols

- Cartographie de l'occupation et de la couverture du sol de la zone de référence à plusieurs dates = période de référence :
 - Méthodes du rapport GOFC GOLD 2009
 - Catégories d'usage du sol du GIEC : terres forestières, terres agricoles, pâturages, zones humides, installations humaines et autres terres
- Analyse de la classification :
 - Définition des changements et surface
 - Surfaces de déforestation à plusieurs dates = évolution du taux de déforestation



Exemple du projet
Novacel Sud Kwamouth - RDC

Carte LULC (*Land-Use and Land-Cover Change* - Changement d'Utilisation et de Couverture des Sols)

2.2 – Elaboration du projet

2.2.2 – Scénario de référence



■ Causes de la déforestation

Analyse qualitative et quantitative : revue bibliographique et enquête de terrain

- Définir et dimensionner les activités de projet
 - Définition des agents de la déforestation et leur motivation
 - Revenus de ces agents (compensation des coûts d'opportunité)
 - Intérêt pour les activités et barrières culturelles
- Alimenter le scénario de référence
 - Évolution probable des causes de la déforestation
 - Pressions extérieures à la zone, démographie,...
- Evaluer le risque de fuite
- Mise en place d'indicateur pour le suivi des activités

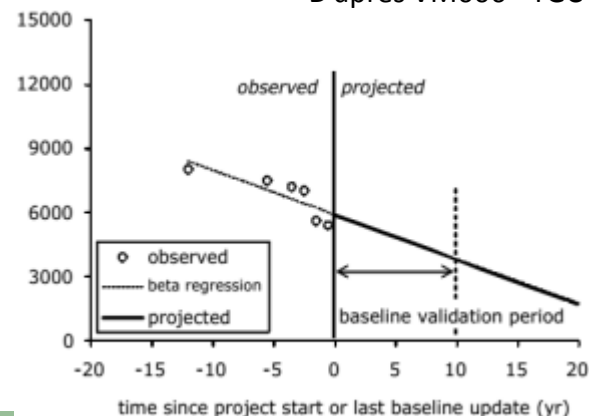
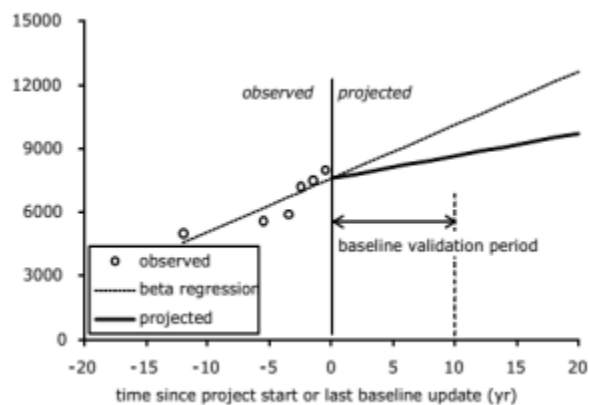
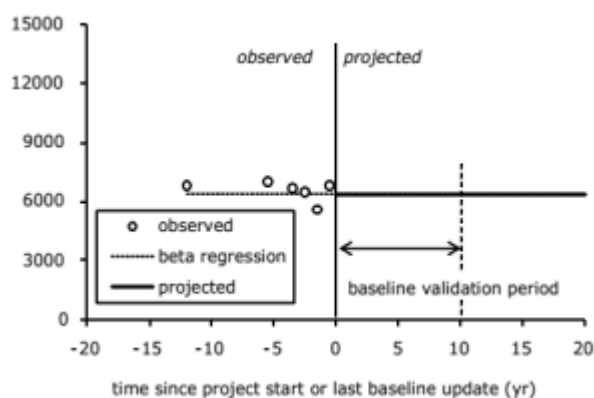
2.2 – Elaboration du projet

2.2.2 – Scénario de référence



■ Projection de la déforestation future

- Quantité et localisation de la déforestation future
 - Taux historique de déforestation
 - Analyse de l'évolution future probable des causes de la déforestation
 - Définition de la tendance (constante, croissante ou décroissante)
 - Utilisation d'un modèle de localisation (sauf si une seule strate de forêt)



D'après VM006 - TGC

2.2 – Elaboration du projet

2.2.2 – Scénario de référence



■ Projection de la déforestation future

	Approches proposées
Déforestation planifiée	Utilisation du plan d'aménagement de l'agent ou du taux historique d'une zone de référence
Déforestation non planifiée, avec existence d'un scénario régional validé par la CCNUCC ou le VCS	Deux options : - Utilisation du scénario régional (ADP, BioCF, FAS) - Nécessité de démontrer dans quelle mesure ce scénario régional est plus pertinent qu'un scénario développé spécifiquement pour le projet (TGC)
Déforestation non planifiée, sans existence d'un scénario régional validé par la CCNUCC ou le VCS	Trois options : - Moyenne du taux historique de déforestation (BioCF, FAS, ADP, TGC) - Poursuite d'une tendance historique – régression linéaire ou non en fonction du temps (BioCF, FAS, ADP, TGC) - Modélisation (BioCF, FAS) Si on prédit un maintien ou une augmentation du taux de déforestation : ajustement du taux de déforestation en fonction des contraintes biophysiques et d'infrastructures*.

D'après REDD+ à l'échelle projet, ONFI, 2010

* Cet ajustement n'est en théorie pas toujours nécessaire si on utilise une approche de modélisation, puisque certains modèles pourront tenir compte de ces contraintes.

2.2 – Elaboration du projet

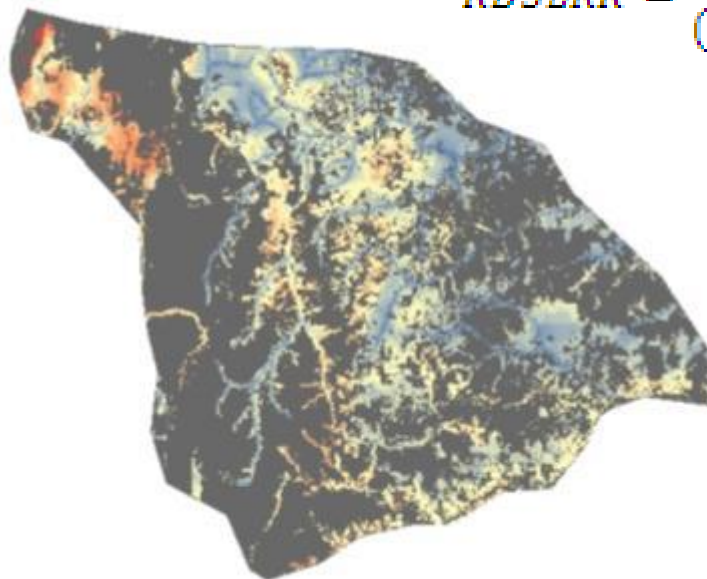
2.2.2 – Scénario de référence



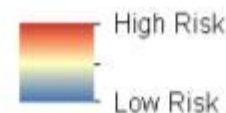
- **Projection de la déforestation future**

Exemple : projection du taux historique (Projet Novacel Sud Kwamouth, RDC - ONFI, Novacel, 2013)

$$RBSLRR = \frac{1}{(2010 - 2000)} \ln \left(\frac{ARR_{2010}}{ARR_{2000}} \right) = 0.025$$



Risk map of deforestation



2.2 – Elaboration du projet

2.2.2 – Scénario de référence



■ Le scénario de référence

- Réajustement tous les 10 ans
 - *Estimations surestimées ou non ? Plus prudent de sous estimer pour la rentabilité économique du projet à long terme*
- Suivi (monitoring) nécessaire :
 - Changement du couvert forestier
 - Variables utilisées pour le scénario de référence (selon l'approche adoptée)
 - Évolution des stocks de carbone si la dégradation est prise en compte
- Application du scénario de référence national ou sous-national le cas échéant
 - Modalité d'application des scénarii nationaux pas encore définis

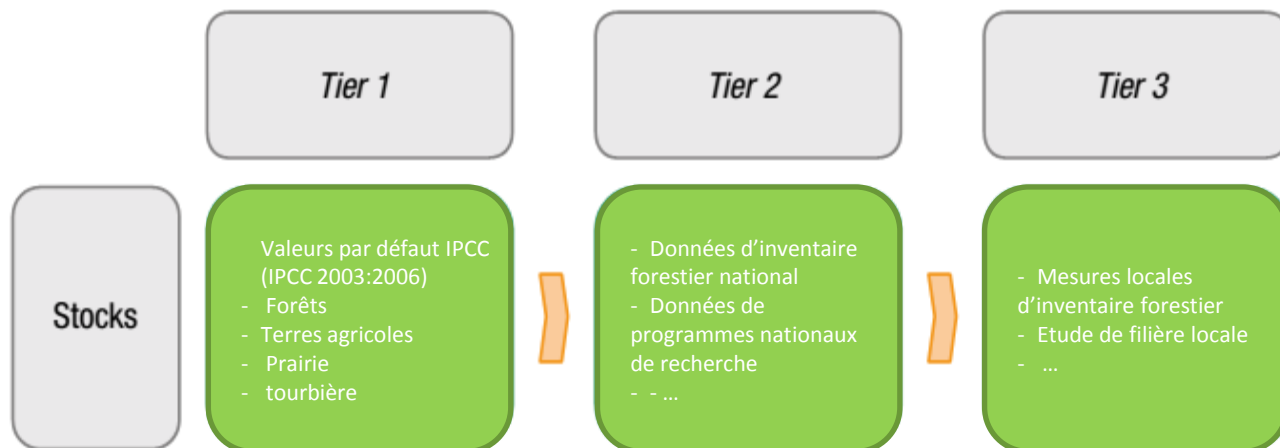
2.2 – Elaboration du projet

2.2.2 – Scénario de référence



■ Estimation *ex ante* des réductions d'émissions

- Estimation des stocks de carbone dans les différentes strates de forêts
- Émissions :
 - Stock de carbone X surface de déforestation = facteur d'émission
 - Autres flux de carbone du projet
- Réduction d'émissions
 - Évaluation *ex ante* en % de l'efficacité des activités mises en place



2.2 – Elaboration du projet

2.2.2 – Scénario de référence



■ Estimation *ex post* des réductions d'émissions

Mesure effective de l'efficacité du projet en terme de réduction de la déforestation et des émissions de carbone

- Suivi des paramètres d'émissions :
 - Les surfaces des différentes strates définies
 - Les stocks et les flux de carbone
 - Les fuites
 - Les prévisions du scénario de référence
- Comment :
 - Suivi par télédétection
 - Inventaires sur des placettes permanentes

2.2 – Elaboration du projet

2.2.2 – Scénario de référence



▪ Autres démonstrations de l'impact climatique

Additionnalité

- Démonstration de la nécessité de vente de crédits carbone pour le développement du projet
- Prise en compte lors du design du projet
- Comparaison de scénario avec et sans projet (au moins 2 scénarii)
- Ou, analyse d'investissement
- Inexistence d'autres projets similaires dans la zone de projet (ou impossibilité de la conduite d'activités similaires par l'arrêt de fonds de mécénat)
- Délicat lorsque les activités de projet sont prévues par la loi

2.2 – Elaboration du projet

2.2.2 – Scénario de référence



▪ Autres démonstrations de l'impact climatique

Permanence

Évaluer le risque de la garantie à long terme – différents facteurs :

- Anthropiques et politique : conflit, foncier, corruption,...
- Liés au montage du projet : capacités des partenaires, conflits, ...
- Biophysique d'origine anthropiques : feux, ...
- Biophysique non anthropique : sécheresse, épidémies végétales, éruption volcanique, ...

2.2 – Elaboration du projet



2.2.1 – Définition du périmètre de projet

2.2.2 – Scénario de référence

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux

2.2.4 – Partage des bénéfices

2.2 – Elaboration du projet

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux

- Un projet REDD+ doit être bénéfique pour l'environnement et les communautés dans le zone du projet aussi bien que pour la population en général, et le gouvernement du pays.
- La réduction des émissions dans la zone du projet ne doit pas entraîner de problèmes :
 - sociaux (ex. réductions/changements impactant des droits d'usage)
 - environnementaux (ex afforestation avec des espèces exotiques envahissantes)

2.2 – Elaboration du projet

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux



■ Nécessité de sauvegardes

- Point d'attention depuis Cancun, Cop16
 - Importance des bénéfices non carbone (co bénéfices) et prises en compte des risques
 - Suivi du respect des sauvegardes (Cop19)
- A l'échelle nationale et de projet

Decision 1/CP.16 Appendix I	Aspect Addressed
(a) That actions complement or are consistent with the objectives of national forest programmes and relevant international conventions and agreements; (b) Transparent and effective national forest governance structures, taking into account national legislation and sovereignty; (d) The full and effective participation of relevant stakeholders, in particular indigenous peoples and local communities, in the actions referred to in paragraphs 70 and 72 of this decision;	Governance
(c) Respect for the knowledge and rights of indigenous peoples and members of local communities, by taking into account relevant international obligations, national circumstances and laws, and noting that the United Nations General Assembly has adopted the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples; (e) That actions are consistent with the conservation of natural forests and biological diversity, ensuring that the actions referred to in paragraph 70 of this decision are not used for the conversion of natural forests, but are instead used to incentivize the protection and conservation of natural forests and their ecosystem services, and to enhance other social and environmental benefits;	Social and Environmental Impacts
(e) That actions are consistent with the conservation of natural forests and biological diversity, ensuring that the actions referred to in paragraph 70 of this decision are not used for the conversion of natural forests, but are instead used to incentivize the protection and conservation of natural forests and their ecosystem services, and to enhance other social and environmental benefits;	Non-carbon Benefits
(f) Actions to address the risks of reversals; (g) Actions to reduce displacement of emissions.	Greenhouse gas emissions integrity

2.2 – Elaboration du projet

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux



▪ Nécessité de sauvegardes

Approches nationales et standards (AGCR, 2013)

Table 6. Safeguards instruments contributing to REDD+

Approaches and Initiatives	Safeguards Approaches
Multilateral Approaches	<ul style="list-style-type: none">• Forest Carbon Partnership Facility (FCPF)• Forest Investment Program (FIP)• Global Environmental Facility (GEF)• UN-REDD Program
Bilateral Approaches	<ul style="list-style-type: none">• Norway• Australia• Germany
Non Governmental Organization Initiatives	<ul style="list-style-type: none">• Climate Community and Biodiversity Alliance (CCBA)• REDD+ Social and Environmental Standards-REDD+ SES• Brazilian and Indonesia Civil Society Initiatives
Other relevant initiatives outside REDD+ that may offer valuable lessons	<ul style="list-style-type: none">• Forest Stewardship Council (FSC)• Fair trade Certification• Convention on Biological Diversity (CBD)• WWF meta standard• UNFCCC Clean Development Mechanism

2.2 – Elaboration du projet

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux



- **Nécessité de sauvegardes**

Ex : REDD+ Social and Environmental standards

Principles, criteria and indicators define high social and environmental performance.

1. The REDD+ program recognizes and respects **rights to lands**, territories and resources.
2. The **benefits** of the REDD+ program are **shared equitably** among all relevant rights holders and stakeholders
3. The REDD+ program **improves long-term livelihood security** and well-being of Indigenous Peoples and local communities with special attention to women and the **most marginalized** and/or vulnerable
4. The REDD+ program contributes to **good governance**, to broader sustainable development and to social justice
5. The REDD+ program maintains and **enhances biodiversity and ecosystem services**
6. All relevant rights holders and **stakeholders participate fully** and effectively in the REDD+ program
7. The REDD+ program **complies with applicable local and national laws and international treaties**, conventions and other instruments

2.2 – Elaboration du projet

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux



– **Consentement libre, informé et préalable, CLIP**

(ou Free ,Prior ,Informed Consent, FPIC en anglais)

– Consentement

Obtenu à partir de représentants de la communauté traditionnelle ou élus, à la suite des processus de consultation traditionnels

– Libre

Libre de toute contrainte, la manipulation et l'intimidation

– Informé

Informé par une information indépendante de haute qualité, y compris des conseils juridiques, qui est présenté d'une manière qui est facilement comprise par les membres de la communauté

– Préalable

Avant toute mise en œuvre du projet

2.2 – Elaboration du projet

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux



■ HCV (Hautes Valeurs de Conservation)

- Concentrations de valeurs de biodiversité ;
 - Aires protégées, concentrations des espèces menacées, concentrations des espèces endémiques, concentrations temporaires des espèces migratrices
- Paysages forestiers soutenant des populations viables de la majorité des espèces naturellement présentes
- Ecosystèmes rares ou menacés
- Ecosystèmes fournissant des services environnementaux dans les situations critiques
- Ecosystèmes fournissant des besoins de première nécessité
- Zones possédant des attributs critiques à la culture des populations locales

2.2 – Elaboration du projet

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux



■ Nécessité de sauvegardes

Enjeux sociaux pris en compte au sein des différents standards ou systèmes de sauvegardes (FCMC, 2004)

International Conventions
Property Rights
Stakeholder Participation
• Right to information
• Representation
Indigenous Peoples' Rights
• Free Prior Informed Consent
• Respect culture & indigenous traditional knowledge
Gender
Poor and Vulnerable Groups
Equitable Benefit Sharing
Enhanced Livelihoods
• Poverty alleviation
• Climate change adaptation
Avoided Resettlement
Recourse/Grievance Mechanisms
Monitoring, Reporting
Good Governance
• Fiduciary integrity
• Uphold national laws
• Labor standards

2.2 – Elaboration du projet

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux

■ Suivi à l'échelle projet : impacts sociaux

- Situation économique et sociale (Revenus de la population cible, accès aux moyens de subsistance, accès aux services (santé, éducation, ...)
- Évaluation initiale et suivi (Réf : *Manual for social impact of land-based carbon projects*, M. Richards et S. Panfill (2010))

Méthode :

Groupe cible et groupe témoin - comparaison de l'évolution

- 5 niveaux : individus, ménages, communautés, infrastructures, entreprises

Fréquence du suivi

- F (durée du projet, coût de l'évaluation, opportunité de l'évaluation – mise en place des activités, calendrier du projet)

Données utilisées

- Données directes : enquêtes sur un échantillon de population
- Revue bibliographique
- Données collectées par l'administration (recensement,...)

2.2 – Elaboration du projet

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux



- **Suivi à l'échelle projet : impacts environnementaux**

- Activités illégales et autres menaces
- Cartographie
- Plan de suivi de la biodiversité – inventaire faune/flore
- Enquêtes :
 - Autres services environnementaux (accès aux produits forestiers non ligneux par exemple)

2.2 – Elaboration du projet

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux



- **Suivi à l'échelle projet : des standards spécifiques**
 - Des standards pour certification supplémentaire des bénéfices sociaux ou environnementaux des projets
 - *Climate, Community and Biodiversity Standards*
 - *Social Carbon*
 - Problématiques intégrées directement au
 - *Plan Vivo – PSE* autour de l'utilisation des terres par les communautés
 - *Gold Standard (A/R)*
 - Des méthodologies d'évaluation, suivi et certification spécifiques à chaque standard

2.2 – Elaboration du projet



2.2.1 – Définition du périmètre de projet

2.2.2 – Scénario de référence

2.2.3 – Impacts sociaux et environnementaux

2.2.4 – Partage des bénéfices

2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



■ Sources de financement

- **Fond public international**

Fonds multilatéral (ex : FCPF et UN-REDD)

Fonds bilatéral (ex : ODA des pays développés)

- **Sources de financement privées internationales**

Investissement du secteur privé

Donation à partir des fondations ou à travers les ONGs

- **Fond domestique**

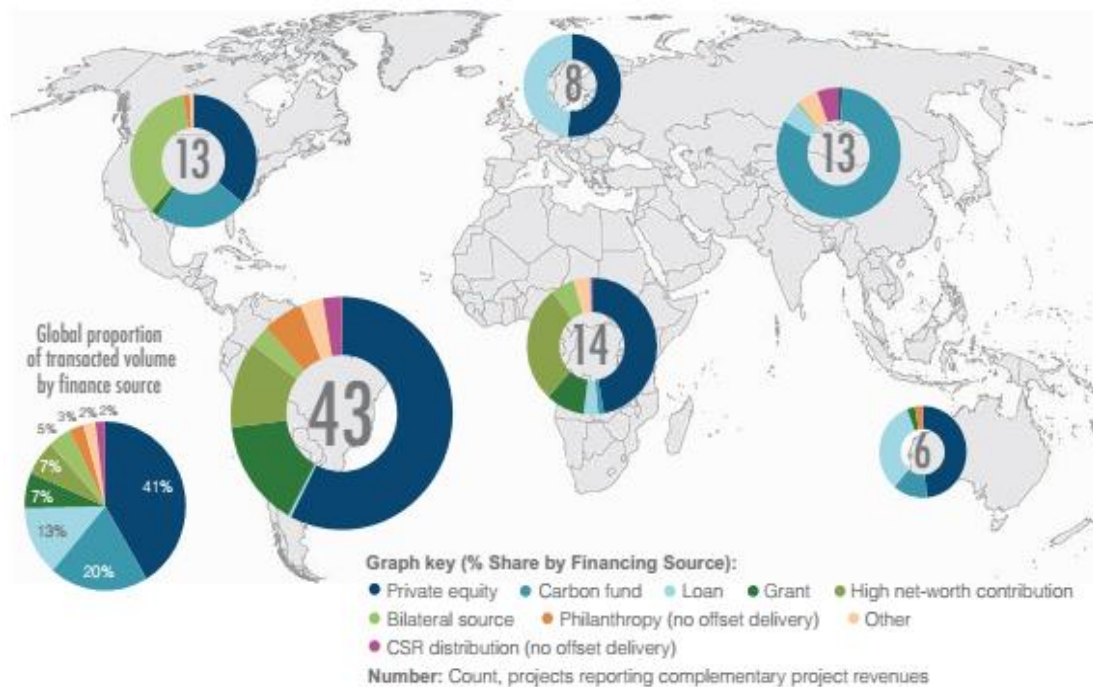
Budget national

Paiement pour services écosystémiques

- **Marché du carbone forestier**

Marché carbone régulé

Marché carbone volontaire (ex : accords validés et vérifiés par un standard volontaire)



Notes: Based on responses from 111 active project developers.

Source: Forest Trends' Ecosystem Marketplace. State of the Forest Carbon Markets 2013.

Source : AGRC, 2013

2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



▪ Les notions de propriétés et de droits

- Déterminer la propriété du crédit carbone :
 - Approche nationale : Etat ou développeur si système domestique
 - Approche projet volontaire : les standards demandent que le porteur du projet ait les droits pour pouvoir vendre les crédits.
- Questions relatives à la redistribution :
 - Qui a le droit sur les terres du projet ?
 - Qui a le droit de production sur ces terres ? Et le droit d'usage ?
 - Qui réalise l'apport en industrie ? Qui renonce à certains de ses droits d'usage ?
 - Qui contribue à la genèse des crédits ?

2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



- Les notions de propriétés et de droits

	Propriétaire (<i>owner</i>)	Possesseur (<i>proprietor</i>)	Ayant-droit (<i>claimant</i>)	Usager autorisé (<i>authorized user</i>)
Accès et prélèvement	X	X	X	X
Gestion	X	X	X	
Exclusion	X	X		
Aliénation	X			

Schlager et Ostrom, 1992

2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



■ Droits et questions foncières

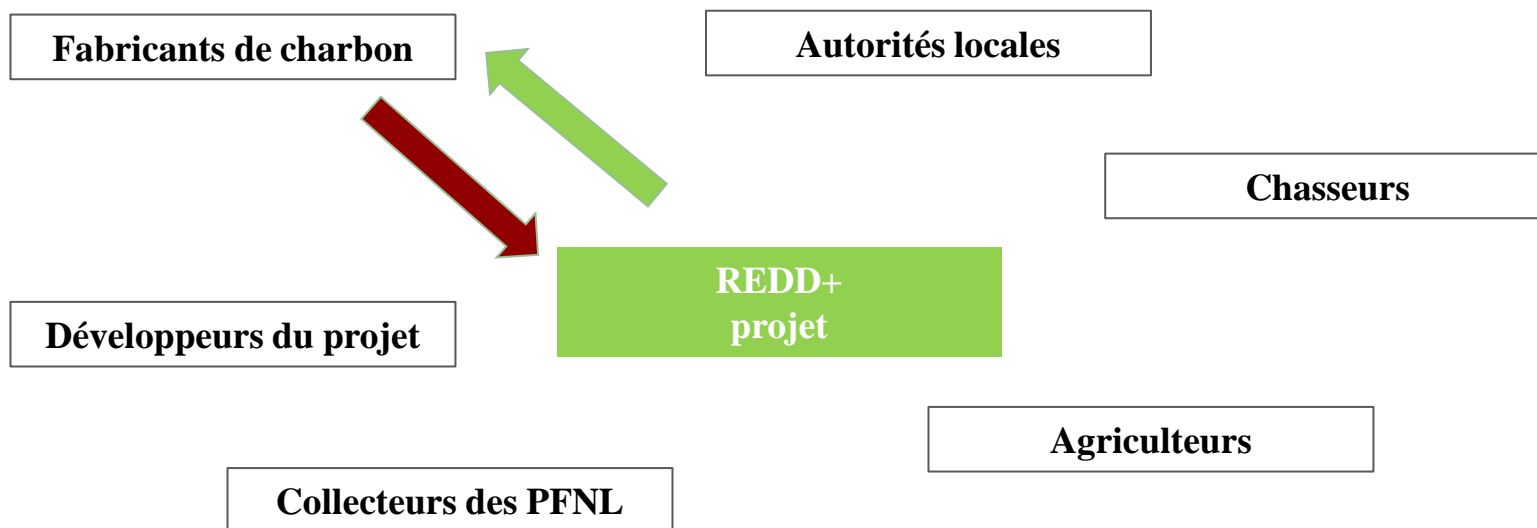
- Droits clairs et durables (coutumier ou légal) une déterminante essentielle pour la volonté des communautés d'investir dans les activités long terme
- Conflits sur des droits (surtout foncier) peuvent miner le succès d'un projet et l'engagement des bailleurs de fonds
 - L'absence des droits clairs est souvent un facteur qui favorise la déforestation
- Cartographie détaillée des terrains, pratiques d'usages et droits : une étape essentielle pour tout projet

2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



- **Cartographie des parties prenantes**
 - Influence et pouvoir
 - Capacité de tirer des bénéfices
 - Impacts négatifs du projet à compenser



2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



■ Principe d'équité

REDD+ projets = restriction des droits

- Protection des forêts
- Restriction des activités de récolte

Peut avoir des conséquences négatives pour les groupes les plus marginalisés des communautés

= Importance de l'implication de ces groupes dans le partage des bénéfices

Celui qui permet la genèse des crédits (à travers des activités/changements de comportements) a le droit de recevoir une compensation

2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



■ Coûts d'opportunité

- Présupposition que le revenu généré à partir du projet REDD compense le changement de pratiques :

Ex : abandon de l'abattis-brûlis pour une agriculture durable dans une zone définie

- Nécessaire d'évaluer en détail les coûts d'opportunité de ce changement de comportement en termes de:
 - *Accès au matériel*
 - *Accès au crédit*
 - *Prix de vente des produits*
 - *Variations saisonnières*
 - *Capacités techniques, etc,...*

2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



- **Modalités du partage – PSE (paiement pour services environnementaux)**

Mise en place d'un système PSE :

- Existence d'un système national ?
- Paiement à la performance ?
- Forme du paiement :
 - Monétaire et/ou en nature ?
 - Pris en compte de l'investissement dans le projet
 - Paiement en avance avant la vente de crédits
- Entité recevant le paiement : les communautés locales
 - Paiement collectif ou individuel ?
- Montant du paiement :
 - Compensation des coûts d'opportunité ? Parfois trop élevés
 - Négociation avec les populations ?

2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



- **Analyse financière et économique du projet**
 - Attribuer un prix aux crédits : fonction des marchés
 - Estimer les coûts et revenus et donc les bénéfices nets
 - Ventiler les bénéfices dans le temps et monter le système de partage

Coûts	Revenus
<ul style="list-style-type: none">• De transaction (pré faisabilité, PDD, certification...)• Monitoring• Mise en œuvre (développement des activités, PSE)	<ul style="list-style-type: none">• Revenus des activités (vente de produits agricoles, valorisation des produits bois, ...)• Vente des crédits carbone

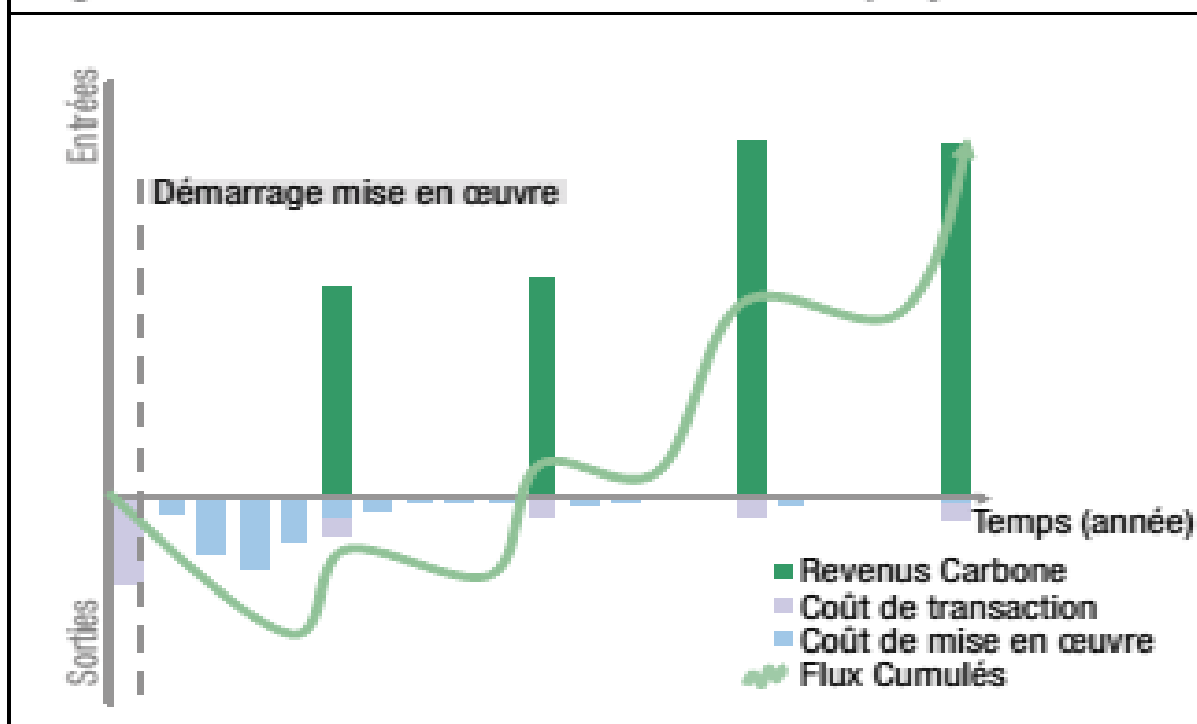
2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



- Analyse financière et économique du projet

Figure 6.c - Le modèle de *cash flows* du projet REDD+



NB : Sur ce graphique, les revenus sont limités aux revenus carbonés

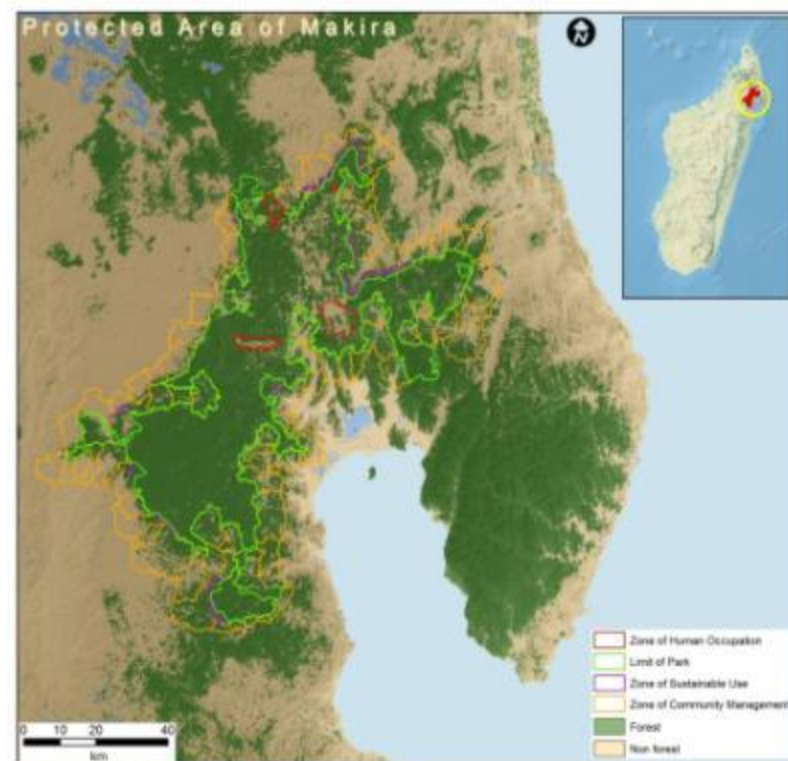
2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



■ Exemple à Makira, Madagascar

- Aire protégée :
 - 372,470 ha
- Zones communautaires :
 - 83 communautés
 - 351,037 ha
- Croissance démographique et déforestation
- Objectifs du projet : Amélioration de l'agriculture et gestion communautaire de la forêt en périphérie du parc.
- Projet certifié par VCS et CCB en 2012



2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



- **Exemple à Makira, Madagascar : les menaces**
 - Croissance démographique et demande de terrain agricole
 - abattis-brulis pour le riz = déforestation
 - Exploitation informelle de bois d'œuvre



2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



- **Exemple à Makira, Madagascar : les activités**
 - Mise en place de comités de gestion:
 - Transfert des droits de gestion des zones communautaires périphériques aux communautés riveraines
 - Développement de plans d'utilisation de terres
 - Création d'un comité de gestion participative de la réserve Makira
 - Développement d'activités génératrice de revenus alternatifs
 - Agroforesterie et intensification agricole
 - Ecotourisme
 - Appui à l'accès aux marchés

2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



- **Exemple à Makira, Madagascar : organisation des communautés**

Principes :

- Etat reste propriétaire des forêts
- Transfert de la gestion des ressources naturelles aux communautés riveraines organisées en associations GCF (Gestion Contractualisée des Forêts de l'Etat)
- Donne droit à l'utilisation durable des produits ligneux et non ligneux (sous paiement de redevances)

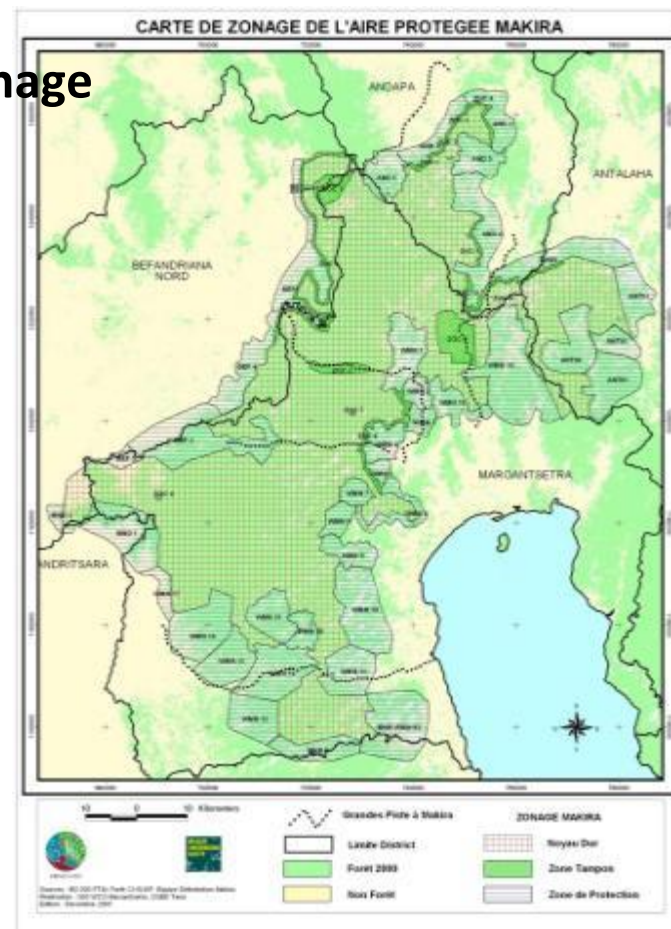
2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



■ Exemple à Makira, Madagascar : plan de zonage

- Cartographie participative des zones d'intervention villageoise
- Identification des zones à conserver
- Engagement des communautés à respecter le plan de zonage
- Contrats de gestion avec les comités villageois avec incitation financière à travers :
 - Un appui à l'intensification agricole
 - Des revenus carbone



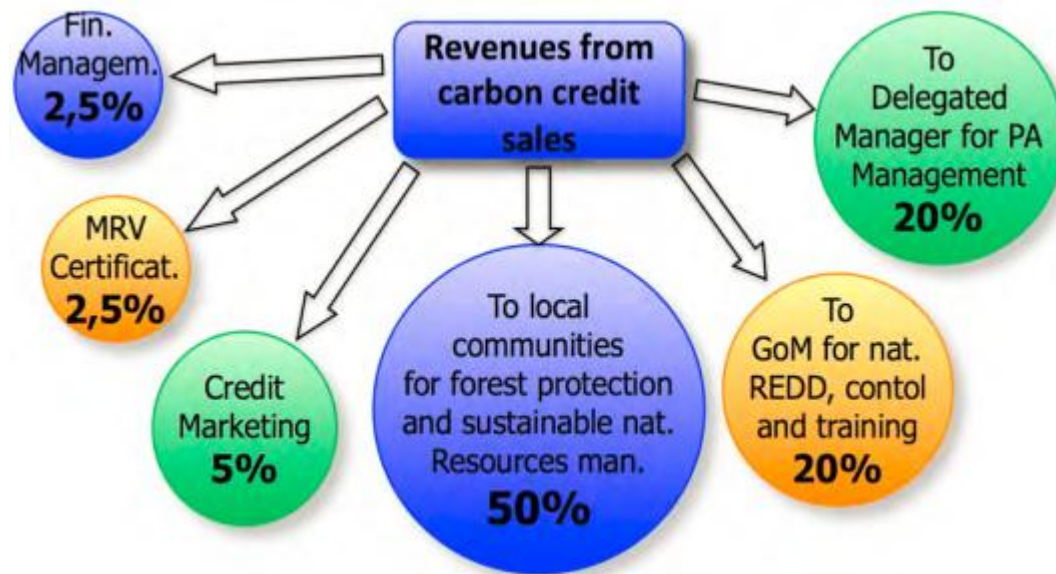
2.2 – Elaboration du projet

2.2.4 – Partage des bénéfices



■ Exemple à Makira, Madagascar : partage des bénéfices

- Projet génère approx 300,000 tonnes de CO2/an
- Autour de 1.5M €/an (*si les ventes sont achevées comme prévu*)
- Partage : 50% aux communautés et 20% au gouvernement



D'après

« Définition du périmètre d'un projet », M.Nourtier, ONFI et T.Rayden, C.Ewango, WCS, Kinshasa, septembre 2014

« Le scénario de référence et les impacts climatiques », T.Rayden, WCS et M.Nourtier, ONFI, Congo, juin 2014

« Impacts sociaux et environnementaux », T.Rayden, C.Ewango, WCS et », M.Nourtier, ONFI, Kinshasa, septembre 2014

« Le partage des bénéfices », T.Rayden, C.Ewango, WCS et », M.Nourtier, ONFI, Kinshasa, septembre 2014



Merci de votre attention

